

Séminaire Exploitants/DSAC 2017

Bilan de surveillance 2016



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

2016 EN QUELQUES CHIFFRES

- 251 audits et inspections
- 330 contrôles en vol
- 147 contrôles de formation (simu ou vol)
- 88 contrôles de formation sol

- 2 constatations de niveau 1
- 1287 constatations de niveau 2



ANALYSE DES CONSTATATIONS

1. Système de gestion (ORO.GEN.200) : 190 constatations de niv. 2

- Le niveau de maturité est inégal
 - Surveillance de la conformité :
 - élaboration d'un programme exhaustif
 - réalisation de ce programme
 - suivi et mise en œuvre efficace des actions correctives, sous la responsabilité finale du Cadre Responsable
 - Gestion des risques :
 - Identification des dangers, parfois trop statique
 - hiérarchisation des risques primordiale



ANALYSE DES CONSTATATIONS

2. Connaissance et application des procédures (ORO.GEN.110, CAT.GEN.MPA.100)
3. Gestion de la documentation (ORO.MLR.100)
 - Les processus de maintien à jour de la documentation ne sont pas toujours fiables : la surveillance de la conformité a pour rôle de vérifier et, si nécessaire faire modifier, le référentiel
4. Moyens de formation (ORO.FC.145)
 - Les moyens de formation doivent être représentatifs de l'exploitation
 - Cela implique notamment un suivi rigoureux des différences entre les moyens de simulation et les aéronefs
 - Ces différences doivent être prises en compte dans les formations
 - Quelques cas d'OSD non pris en compte



ANALYSE DES CONSTATATIONS

5. Conformité des formations dispensées (ORO.FC.230)
 - Les cas de formations non conformes aux formations approuvées restent trop nombreux

6. Maitrise des sous-traitants (ORO.GEN.205)
 - Tous les types de sous-traitants sont concernés, notamment formation, outils, assistance au sol

7. Masse & centrage (CAT.POL.MAB.100)
 - Les marges opérationnelles ne sont pas toujours définies précisément
 - Les masses forfaitaires sont parfois non conformes, les bagages non pesés

8. Composition des dossiers de vol (CAT.GEN.MPA.180)
 - Les dossiers de vol sont parfois incomplets (météo, NOTAM...)

Axes de surveillance 2017



TYPES D'AXES DE SURVEILLANCE

- Les axes sont choisis sur la base :
 - Des analyses des événements de sécurité
 - De l'exploitation des retours d'expérience des audits
 - Des évolutions réglementaires
- Ils sont de plusieurs types :
 1. Vérifications documentaires
 - Ces vérifications peuvent bien entendu avoir lieu dans le cadre d'un audit
 2. Vérifications lors des actions de surveillance
 3. Axes de surveillance FOI



AXES DE SURVEILLANCE 2017

- Mise en œuvre du règlement UE 376/2014 :
 - Art13 § 4 : Les analyses des événements sont transmises à l'Autorité dans les délais impartis ;
 - Art 5 § 6 : Les comptes rendus volontaires (souvent appelés REX) sont transmis à l'autorité lorsqu'ils contiennent des informations ayant un impact sur la sécurité des vols ;
 - Lors des audits ORG-SV



AXES DE SURVEILLANCE 2017

- ORO.GEN.110 (et AMC ORO.GEN.110 (a)) : les programmes de formations des PN couvrent les exigences en matière de sûreté ;
 - Les programmes visés par cet AMC ne sont pas approuvés;
 - L’approbation des ECP ou un audit PNT peut être l’occasion d’effectuer la vérification
- ORO.GEN.210 (b) :
 - le RDOV est en mesure d’exercer ses responsabilités en matière de contrôle opérationnel sur le service de dispatch;
 - Les activités fret sont sous la supervision d’un RDOS ;



AXES DE SURVEILLANCE 2017

- ORO.GEN.200(a)(6) : compétences des auditeurs internes
 - Les auditeurs internes ont-ils une connaissance / formation suffisante pour surveiller les domaines concernés (ex : performances, FTL...)
- ORO.AOC.125 : conformité des opérations non commerciales avec exigences applicables
 - La réglementation NCC est en vigueur depuis août 2016
- ORO.MLR.100(e) et ORO.GEN.200 (a)(5) maîtrise documentation (QRH, concordance EFB/doc papier)
 - Prise en compte des évolutions du constructeur, notamment concernant les procédures anormales et d'urgence
 - Administration cohérente des EFB et des référentiels papiers lorsque les deux supports sont utilisés

AXES DE SURVEILLANCE 2017 : PNT

- ORO.FC.115 : prise en compte exigences CRM dans les SADE et ECP
 - Tous les SADE dispensés depuis l'entrée en vigueur de l'amendement doivent être conformes ;
 - Les programmes d'ECP sur 3 ans doivent être prévus de façon à ce que tous les items soient couverts 3 ans après la date d'entrée en vigueur de la nouvelle exigence ;
 - Une attention particulière sera portée sur les formateurs CRM :
 - Connaissance des nouveaux thèmes introduits par la révision d'octobre 2016 (ex. non exhaustif : resilience, effet de surprise, TEM...)
 - Une évaluation initiale doit permettre d'initialiser la période de validité de 3 ans (AMC3 ORO.FC.115 (d)(1))
 - Toutefois, les exigences en matière d'expérience récente ne sont pas rétroactives (AMC3 ORO.FC.115 (e)) : refresher training, 2 CRM training events



AXES DE SURVEILLANCE 2017 : PNT

- ORO.FC.145 :
 - Prise en compte OSD
 - Prise en compte des différences aéronefs/simu dans les programmes de formation
- ORO.FC.220 / 230 : prise en compte des nouvelles exigences UPRT
 - Tous les SADE dispensés depuis l'entrée en vigueur de l'amendement doivent être conformes.
 - Les programmes d'ECP sur 3 ans doivent être prévus de façon à ce que tous les items soient couverts 3 ans après la date d'entrée en vigueur de la nouvelle exigence. Voir le guide UPRT ;
- ORO.FC.125 / 230 : La formation (ECP, formations aux différences...) à l'utilisation du radar météorologique est adaptée. Se référer à l'info sécurité 2016/02.

AXES DE SURVEILLANCE 2017 : PNC

- ORO.CC.115 CRM PNC : voir cas des PNT
- ORO.CC.140 (d)(1)(iv) : les programmes de formation des personnels de cabine comportent une révision des « procédures feu PED » ;



AXES DE SURVEILLANCE 2017 : FTL

- ORO.FTL.110 : le processus de programmation des vols est robuste et sa robustesse est mesurée par la compagnie (AMC1 ORO.FTL.110(j)) ;
- ORO.FTL.225 / 230 : les conditions de programmation et de déclenchement des réserves sont explicites et prennent en compte des principes satisfaisants de gestion de la fatigue des équipages.
- ORO.FTL.245 : les relevés d'activité sont complets et comprennent notamment les activités sol de façon précise (ORO.FTL.245 (a)(1)(i)) ;

AXES DE SURVEILLANCE 2017

- CAT.GEN.MPA.180 (a)(18)
 - Les informations météorologiques pertinentes sont fournies
 - la formation des préparateurs de vol pour la prise en compte des phénomènes météorologiques dangereux lors de l'établissement de la route est adaptée ;
- CAT.GEN.MPA.200 (c) : lors du transfert en soute de bagages cabine, un questionnement approprié du propriétaire du bagage est effectué afin d'identifier d'éventuelle marchandises dangereuses ;
 - Lors des audits d'escale

AXES DE SURVEILLANCE FOI



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

AXES DE SURVEILLANCE FOI – CTL VOL

- Nouveaux axes :
 - Les moyens et conditions mis à disposition de l'équipage permettent une préparation optimale du vol
 - Maîtrise des procédures en cas de feu à bord (y compris IFE et batteries Lithium)
 - Rigueur dans le respect et l'exploitation des clairances (Tous espaces, y compris océaniques)
 - Leadership/Travail en équipage : Compréhension et adhésion aux objectifs de l'équipage / Fonctionnement PF/PM

AXES DE SURVEILLANCE FOI – CTL SIMU

- Nouveaux axes :
 - Utilisation conforme et adaptée des moyens de simulation dans leurs limites validées (notamment dans le cadre de l'UPRT)
 - Existence et utilisation du concept TEM dans les séances de formation et de contrôle (identification des dangers, mesures d'atténuation)